

ST FERDINAND

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 3 décembre 2018, le règlement no 2018-186 intitulé « Règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec »

Toutes les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 6 décembre 2018



Sylvie Tardif
Secrétaire-trésorière